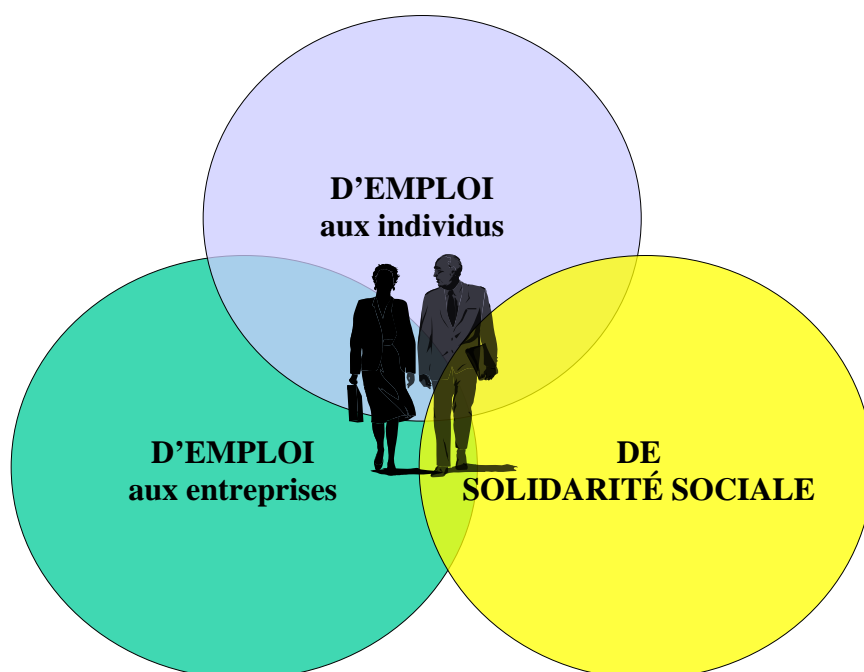


## **SOMMAIRE**

# **PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'EMPLOI**

**2008-2009**

**DES SERVICES PUBLICS ...**



**EMPLOI-QUÉBEC BAS-SAINT-LAURENT**

**PLAN D'ACTION 2008-2009**  
**LA DÉMOGRAPHIE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU BAS-SAINT-LAURENT**

Le Bas-Saint-Laurent comprend **huit MRC** : La Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska. Environ la moitié de la population habite des municipalités rurales; quant à l'urbanité, elle se limite à quelques villes de taille fort différente.

Contrairement aux autres régions ressources, **la population** du Bas-Saint-Laurent (200 655 habitants) est demeurée **pratiquement inchangée entre 2001 et 2006**. Par contre les effets du **vieillessement** de la population **demeurent plus accentués** qu'au Québec : le personnes âgées de 30-34 ans y sont relativement moins nombreuse (18 % vs 24 %) et celles de 45-64 ans y sont plus représentées (32 % vs 26 %).

Depuis 2004, **le marché du travail** du Bas-Saint-Laurent **dépasse les 90 000** postes. En 2007, il connaît des hésitations et l'emploi se chiffre à 90 400 postes, une baisse de 1 600 unités sur 2006.

Dans ce contexte, **le taux de chômage est descendu sous les 10 %** également depuis 2004. Le taux de chômage de l'année 2007 continue de baisser grâce au recul de 1,8 % de la population active. Il est estimé à 8,9 %, soit un des plus faibles de l'histoire régionale. L'an dernier il était de 9,0 %.

Les **marché du travail locaux** présentent des **disparités**. En effet, **le taux d'assurance-emploi** est **plus élevé** dans La Matapédia (16,2 %), Matane (15,7 %), Les Basques (12,8 %) et Témiscouata (14,0 %), des MRC rurales où l'on retrouve plus d'activités saisonnières liées aux ressources naturelles, dont la foresterie. Il est **plus faible** dans Kamouraska (9,5 %), Rivière-du-Loup (8,9 %), et Rimouski-Neigette (8,7 %). À noter que le taux d'assurance-emploi est de **11,3 % au Bas-Saint-Laurent** contre 5,4 % au Québec.

**Les perspectives sectorielles indiquent que sans** compter les variations annuelles dues à la conjoncture, une croissance de l'emploi **d'entre 4 000 et 5 000 postes** est attendue, ce qui devrait amener le taux de chômage **sous les 8 %**.

**Les perspectives professionnelles** révèlent que parmi les 17 400 emplois à pourvoir, 4 300 résulteront de la croissance de l'économie et 13 100 seront le résultat de départs à la retraite. Dans un contexte où les nouveaux arrivants sur le marché du travail deviennent insuffisants pour combler les postes vacants, on constate **de plus en plus de besoins en main-d'oeuvre difficiles à satisfaire**. Ces difficultés de recrutement de personnel risquent d'augmenter dans les prochaines années et, dans un futur rapproché, aucun domaine d'activité n'y échappera, sauf ceux en décroissance.

En moyenne, il y avait, au Bas-Saint-Laurent, en 2007, **15 437 prestataires de l'assurance-emploi**, soit 3,8 % de plus qu'en 2006. En juin 2007, **9 529 ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours** représentent 17,2 % des familles du Bas-Saint-Laurent alors que dans l'ensemble du Québec la proportion s'établit à 18,0 %. Ces ménages comptent **10 855 adultes prestataires** de l'aide financière de dernier recours, soit 1,7 % de moins que l'année précédente.

Malgré la vitalité économique qui engendre un épisode favorable pour le marché du travail du Bas-Saint-Laurent, une lecture de quelques indicateurs de la situation régionale comparativement à celle du Québec nous indique que la région recèle **certaines fragilités**. En effet, malgré que **la population** de la région représente **2,7 %** de celle du Québec, **l'emploi** de la région ne compte que **pour 2,3 %** des emplois québécois, la part des **prestataires de l'aide financière de dernier recours** totalise **2,9 %** de tous les prestataires du Québec et finalement, la part des **prestataires de l'assurance-emploi** est de **5,5 %** de tous les prestataires du Québec.

## RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION 2008-2009

**La mission.** Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et aux entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui peuvent entreprendre une pour intégrer le marché du travail et aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre. L'agence offre également, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours et un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle aux personnes financièrement démunies.

### **La planification 2008-2009 porte une attention plus particulière aux enjeux et défis suivants**

Présence simultanée de personnes sans emploi et postes vacants. Malgré un taux de chômage avoisinant les 9 % à 10 %, certains employeurs éprouvent des difficultés de recrutement et certains chercheurs d'emploi demeurent en marge du marché du travail alors que d'autres ne semblent pas attirés par certains postes à combler.

La relève, le remplacement de la main-d'oeuvre et le transfert d'expertise dans les entreprises. Dans les prochaines années, de nombreux postes, dont la majorité pour du remplacement, seront à combler au Bas-Saint-Laurent. Le vieillissement et la migration de la population risquent d'accroître les problèmes de remplacement de main-d'oeuvre dans les entreprises.

Accentuation des écarts entre les exigences du marché du travail et des personnes plus difficiles à insérer. À titre d'exemple, les personnes à l'assistance-emploi ayant le profil pour intégrer rapidement le marché du travail sont de moins en moins nombreuses tandis que le groupe des prestataires avec contraintes à l'emploi demeure au même niveau.

Des secteurs et des entreprises plus sensibles à l'environnement économique. La structure économique du Bas-Saint-Laurent comprend des domaines d'activité qui sont plus vulnérables à la conjoncture, notamment l'industrie forestière et le secteur de la fabrication.

Des secteurs et les entreprises favorisant l'emploi. L'économie de la région se diversifie et des projets majeurs ont été annoncés, la construction et l'industrie éolienne en font partie. Dans un contexte de raréfaction de main-d'œuvre, de plus en plus de difficultés de recrutement sont observées.

La dévitalisation de plusieurs municipalités rurales. Plusieurs municipalités rurales ayant perdu leur principal employeur, une cinquantaine sur les 116 que compte la région, ne possédant plus de services de base, ayant vu fuir leur population de jeunes et de jeunes adultes, sont en voie de perdre leur dynamisme social culturel et économique.

### **Les principaux éléments de la planification 2008-2009**

Le PAR 2008-2009 est le premier plan d'action qui **intègre la gestion des services d'emploi et des services de solidarité sociale**. Jumelé à un meilleur arrimage avec les actions de nos partenaires, la gestion unifiée devrait permettre d'intégrer de façon plus marquée les interventions à caractère social et celles à caractère professionnel, dans un objectif clair d'intégration ou de réintégration au travail.

Pour concrétiser la lutte au chômage, une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et une meilleure utilisation des ressources disponibles pour l'intégration en emploi des prestataires de l'aide de dernier recours et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent, le Plan d'action régional 2008-2009 **mise sur :**

- une **utilisation maximale de la salle multiservice et des services en ligne** par les chercheurs d'emploi et les finissants du milieu scolaire et sur l'utilisation du **Placement en ligne et des**

**produits d'IMT en ligne, notamment les outils GRH, pour supporter les entreprises** dans la sélection et le recrutement de leur personnel.

- une **assistance à la recherche d'emploi** pour l'intégration rapide en emploi des demandeurs de prestations, des travailleurs licenciés et des personnes en réorientation de carrière qui, sans aide, risqueraient de voir leur période de chômage se prolonger.

- la mise en place **d'un continuum de services orientés vers l'emploi** et sur une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale pour soutenir les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi.

- **l'accompagnement des personnes aidées** au moyen de mesures d'amélioration de l'employabilité ou d'intégration sociale pour maximiser les résultats de ses interventions

- **un accompagnement plus soutenu des entreprises dans la réponse à leurs besoins** en GRH, en développement des compétences professionnelles et dans les activités de maintien et de création d'emplois pour les aider à faire face aux défis de l'amélioration de la productivité et aux difficultés de recrutement de main-d'oeuvre de plus en plus nombreuses

Dans la mise en œuvre de ses mesures et services, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent compte sur une **approche de partenariat** afin de créer un contexte de concertation favorable et de maximiser les retombées de ses interventions. Une approche territoriale **de lutte contre la pauvreté** et le soutien aux **municipalités dévitalisées** de même que la mise en place de la stratégie **gouvernementale «Pacte pour l'emploi»** moduleront le cadre d'intervention d'Emploi-Québec et nécessiteront un renforcement du partenariat.

#### **Quelques cibles de résultats de la planification 2008-2009**

En 2008-2009, un **budget de plus de 23,5 M\$ dollars** sera investi par Emploi-Québec dans la région, pour le financement des services publics d'emploi, en intervention auprès des personnes et des entreprises. Les principales cibles du Plan d'action régional 2008-2009 sont :

- **8 300 nouveaux participants** aux interventions des services publics d'emploi, dont **2 300 prestataires aide financière de dernier recours**. (À cette aide directe s'ajoute, le service Placement en ligne qui devrait amener quelque 3 000 chercheurs d'emploi à y déposer leur candidature);

- **4 340 personnes intégrées en emploi** à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec, dont 910 prestataires de l'assistance-emploi.

- **290 entreprises** bénéficieront de nos services pour des activités de développement des ressources humaines auxquelles s'ajoutent quelques 160 ententes de qualification.

- **1 380 personnes** quitteront de l'aide financière de dernier recours par le biais de nos interventions

Pour ce faire Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent compte sur **144,5 ETC autorisés**. Par une gestion efficace du personnel et du budget de fonctionnement, l'agence pourra bénéficier de 16,6 ETC additionnels, pour un total de 161 ETC.

Aux 23,5 M\$ FDMT, Emploi-Québec Bas-Saint-Laurent investit annuellement, de 1 M\$ à 2 M\$ supplémentaires pour le développement de la main-d'œuvre de la région en raison de besoins additionnels et de projets structurants par exemple pour le soutien des travailleurs forestiers.

Au Bas-Saint-Laurent, 17% des familles soit 9530 ménages vivent de l'aide financière de dernier recours. Ainsi, les sommes versées à titre de prestations représentent des déboursés de 80,8 M\$. Emploi-Québec doit administrer l'aide financière de dernier recours avec rigueur équité et efficacité.

**ORIENTATIONS CORPORATIVES, CHAMPS D'INTERVENTION ET STRATÉGIES**

**DE LA PLANIFICATION 2008-2009**

**1. Les services d'emploi aux individus.** *Orientation: Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois.*

<b><u>Champs d'intervention</u></b>	<b><u>Clientèle</u></b>	<b><u>Stratégies</u></b>
<p><b>1. Les services d'emploi universels :</b> Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement et pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants.</p>	<p>Entreprises en situation de <b>recherche de travailleurs.</b></p> <p>Personnes en <b>situation de recherche d'emploi.</b></p>	<p>1.1 Réévaluer le fonctionnement et l'utilisation de la <b>salle multiservice</b>, en renforcer le contenu et l'animation.</p> <p>1.2 <b>Cibler des groupes de chercheurs d'emploi et d'entreprises</b> pour favoriser l'utilisation maximale du Placement en ligne.</p> <p>1.3 <b>Favoriser</b> l'utilisation d'IMT en ligne auprès des <b>entreprises</b> pour les <b>supporter dans la sélection et le recrutement du personnel.</b></p>
<p><b>2. Les services d'emploi aux prestataires et aux personnes licenciées :</b> Intervenir de façon proactive auprès des demandeurs de prestations, des travailleurs licenciés et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.</p>	<p><b>Prestataires de l'assurance-emploi</b> devant bénéficier d'assistance à la recherche d'emploi.</p> <p>Prestations de <b>l'assistance-emploi</b> « sans contraintes à l'emploi ».</p> <p>Personnes <b>sans soutien public du revenu</b> qui tentent d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.</p>	<p>2.1 Poursuivre le <b>repérage des personnes</b> qui risquent une prolongation inutile de la durée de leurs prestations.</p> <p>2.2 Maintenir une <b>veille</b> auprès des entreprises en difficulté ou à statut précaire afin d'intervenir rapidement auprès des <b>personnes licenciées.</b></p> <p>2.3 Fournir une <b>assistance à la recherche active d'emploi</b> aux personnes prêtes à intégrer le marché du travail.</p>
<p><b>3. Les services d'employabilité :</b> Soutenir les efforts faits pour intégrer ou réintégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui en sont éloignées et à risque d'exclusion et de pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>femmes</b>, notamment les responsables de famille monoparentale;</li> <li>✓ <b>jeunes</b>, notamment ceux qui n'ont pas complété leur secondaire et dont plusieurs se retrouvent à l'assistance-emploi;</li> <li>✓ <b>les personnes âgées de 45 ans et plus</b>, particulièrement celles qui vivent une perte d'emploi;</li> <li>✓ <b>les personnes avec des limitations fonctionnelles;</b></li> <li>✓ <b>les personnes immigrantes.</b></li> </ul>	<p>3.1 Faire <b>évoluer l'offre de service et les interventions</b> auprès des personnes qui ont des <b>besoins importants</b> d'intégration au marché du travail.</p> <p>3.2 <b>Renforcer l'accompagnement</b> de personnes pour accroître leur mobilisation et la réussite de leur intégration professionnelle.</p> <p>3.3 <b>Porter une attention particulière à la clientèle jeune</b> dans l'ensemble de nos actions, conformément à l'«<b>Engagement jeunesse</b>» du gouvernement du Québec</p>

**2. Les services d'emploi aux entreprises.** *Orientation : Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux.*

<b><u>Champs d'intervention</u></b>	<b><u>Clientèle</u></b>	<b><u>Stratégies</u></b>
<p><b>4. La formation de la main-d'œuvre :</b> Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout au Québec, notamment par l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre et des mécanismes de reconnaissance des compétences.</p>	<p>Personnes <b>en emploi</b> nécessitant un complément de formation.</p> <p>Personnes <b>en recherche d'emploi</b> devant compléter leur formation.</p> <p>Entreprises devant développer les <b>compétences de leur personnel.</b></p>	<p>4.1 Identifier les <b>besoins en main-d'œuvre</b> et les <b>compétences professionnelles recherchées</b> par les employeurs.</p> <p>4.2 <b>Prioriser le développement de formations</b> pour répondre aux besoins du marché du travail lorsque requis.</p>
<p><b>5. GRH, diagnostics, formation en entreprises :</b> Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emploi à plus grande valeur ajoutée.</p>	<p>Petites et moyennes entreprises éprouvant des <b>difficultés de recrutement</b> ou désirant investir en gestion des ressources <b>humaines</b> et en formation.</p> <p><b>Des secteurs plus fragiles :</b> entreprises exportatrices, industrie touristique versus la devise canadienne, l'industrie forestière etc.</p> <p><b>Des projets</b> favorisant l'emploi : agroalimentaire, 2<sup>e</sup> transformation du bois, métallurgie, technologies de l'information, domaine maritime, projets diamantaires, biotechnologies et éolien.</p>	<p>5.1 Afficher une <b>approche proactive</b> auprès des entreprises, particulièrement dans les secteurs prioritaires, par la mise en place de mécanismes de veille et d'accompagnement.</p> <p>5.2 Consolider <b>l'offre de service</b> intégrée entreprises, plus particulièrement sur <b>recrutement et la sélection du personnel</b> face aux difficultés de remplacement de main-d'œuvre de plus en plus nombreuses.</p> <p>5.3 Consolider le déploiement du <b>Cadre développement et de reconnaissance des compétences</b> de concert avec le CRPM, mettre en œuvre le Programme d'apprentissage en milieu de travail <b>pour les métiers prioritaires.</b></p>

**ORIENTATIONS CORPORATIVES, CHAMPS D'INTERVENTION ET STRATÉGIES**

**DE LA PLANIFICATION 2008-2009 (SUITE)**

**3. Les services de solidarité sociale. Orientation: Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

<b>Champs d'intervention</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Stratégies</b>
<b>6. La gestion de l'aide financière de dernier recours :</b> Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies et gérer cette dernière avec rigueur et équité.	<p><b>Personnes</b> qui demande de l'aide financière de dernier recours.</p> <p><b>Familles</b> vivant de l'aide financière de dernier recours.</p>	<p>6.1 <b>Administrer</b> l'aide financière de dernier recours avec <b>rigueur, équité et efficience</b>.</p> <p>6.2 Assurer la réalisation des <b>programmes d'assurance-qualité</b> en vue d'une gestion améliorée de la performance organisationnelle régionale</p>
<b>7. L'accompagnement des prestataires de l'aide financière de dernier recours :</b> Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours.	<p>Prestataires de l'aide financière de dernier recours ayant <b>des contraintes sévères à l'emploi</b>.</p> <p>Personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours <b>depuis plus de deux ans</b>.</p>	<p>7.1 Consolider <b>l'offre de service et les interventions</b> auprès des personnes dont les besoins sont orientés vers l'aide à la personne et à son <b>insertion sociale</b>.</p> <p>7.2 Renforcer <b>l'accompagnement</b> des personnes pour accroître leur mobilisation et la réussite de leur intégration sociale.</p>
<b>8. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :</b> Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard.	<p><b>Familles à faible revenu</b> vivant des transferts gouvernementaux.</p> <p>Plusieurs <b>municipalités dévitalisées</b> de la région.</p>	<p>8.1 Contribuer à l'émergence de <b>stratégies locales de lutte contre la pauvreté</b> et l'exclusion sociale, dans l'esprit de <b>l'approche territoriale intégrée</b>.</p> <p>8.2 Soutenir les <b>municipalités dévitalisées</b> dans des projets à caractère économique et social dans un objectif de lutte à la pauvreté.</p>

**4. La gestion des services d'Emploi-Québec. Orientation : Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens.**

<b>Champs d'intervention</b>	<b>Clientèle</b>	<b>Stratégies</b>
<b>9. La gestion et le continuum de services à l'interne :</b> Moderniser l'offre de service d'Emploi-Québec et consolider la gestion unifiée de ses services d'emploi aux individus et aux entreprises et de ses services de solidarité sociale	L'organisation du travail dans les CLE et avec les partenaires liés à la concertation, activités requises pour l'établissement <b>du continuum de service entre les services de solidarité sociale et les services publics d'emploi</b> .	<p>9.1 Faire <b>évoluer l'organisation du travail vers la nouvelle vision organisationnelle</b>, notamment par la gestion du changement, la mobilisation et la formation du personnel.</p> <p>9.2 Assurer une <b>meilleure articulation des interventions</b> en matière d'emploi et de solidarité sociale.</p>
<b>10. La mobilisation des partenaires :</b> Renforcer la mobilisation des partenaires autour d'objectifs communs axés sur l'intégration sociale et l'intégration en emploi.	<b>L'ensemble des partenaires publics et privés en lien avec l'offre de service aux individus et l'offre de service aux entreprises.</b>	<p>10.1 Consolider la <b>concertation</b> et faire évoluer les <b>ententes partenariales</b> pour supporter la nouvelle approche de <b>continuum de services</b> et la mise en place du «<b>Pacte pour l'emploi</b>».</p> <p>10.2 Assurer un <b>continuum de services</b> entre Emploi-Québec et ses partenaires dans une approche d'intervention intégrée pour <b>accroître l'efficacité des services</b>.</p>